

Syndicat Intercommunal d'Aménagement  
Hydraulique de Trévoux et ses environs  
300 rue de la Mairie  
01600 SAINTE EUPHEMIE

## DELIBERATION SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 15 MARS 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 32

Présents : 20

Pouvoirs : 0

Votants : 20

Date de convocation du Comité syndical :

Le 03/03/2021

Le 15 mars 2021, le Comité syndical du Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de Trévoux et ses environs, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. David POMMIER à la salle polyvalente, route d'Ars à Sainte Euphémie (01600).

Présents : Didier ALBAN, Fernand BERENGUER, Baptiste COLLET, Christophe COTTAREL, Gilles CREMET, Annie DAYET, Thierry DELAMARE, Stéphanie DI RUSCIO, Cédric FIEF, Brigitte FROMONT (Suppléante de M. Bernard REY), Yann GALLAY, Thierry GROSSAT, Bruno HENRY, Ghislaine LANDE, Estelle MORIN, André MUT, Hervé ODET, David POMMIER, Jean RAY, Anthony VASSIA (Suppléant de M. Pascal CUNY).

Absents excusés : René AUCAGNE, Gabriel AUMONIER, Michel BADOIL, Emeline BAUME, Bruno BERNARD, Jean-François CHANTELOUBE, Pascal CUNY (Remplacé par Anthony VASSIA), Patrick DECEUR, Gilles DEMAISON, Gilles DUTREIVE, Christophe HENRY, Gérard POYET, Bernard REY (Remplacé par Brigitte FORMONT), Franck ZWISLER.

Secrétaire de séance : Stéphanie DI RUSCIO.

### **OBJET : Création d'une activité accessoire au titre des missions de secrétaire général du syndicat**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique,

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique est confronté à un déficit de compétence notamment dans le cadre de sa gestion administrative,

Considérant qu'il est, en conséquence, nécessaire au Syndicat de bénéficier d'une expertise dans le cadre de son administration générale,

Considérant l'expertise existante au sein de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et l'intérêt d'une mutualisation des compétences et des moyens,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- ✓ **DE CREER**, pour une durée d'un an, tacitement renouvelable, une activité accessoire évaluée à 15 heures mensuelles à destination d'un agent de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée en vue d'assurer les fonctions de secrétaire général du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de Trévoux et ses environs ;
- ✓ **DE DIRE** que l'intervenant sera rémunéré sur la base d'une indemnité forfaitaire mensuelle égale à 221,50 euros, non soumise à contributions sociales, à l'exception de la CSG et de la CRDS ;

- ✓ **D'AUTORISER** le président ou son représentant à recruter un agent de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée en vue d'assurer lesdites missions de secrétaire général ainsi qu'à prendre toute décision et procéder à toute signature se rapportant à cette affaire ;
- ✓ **DE DIRE** que les dépenses afférentes seront inscrites au budget du Syndicat.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **19 MARS 2021**  
N° récépissé télétransmission : 001-200061455-20210315-2021C03  
Affichage le : **19 MARS 2021**

A Sainte Euphémie,  
Le 15/03/2021

**Le Président,**  
**David POMMIER**

